



PROCES-VERBAL NO 9 DU CONSEIL GENERAL

Mardi 7 mars 2023 à 20h00 à la salle Festisport à Courtepin
(la version française fait foi)

Séance du conseil général sous la présidence de M. Michel Schafroth, président du Conseil général pour la période 2022-2023.

Ordre du jour :

1. Salutations et ouverture de la séance
2. Appel nominal
3. Approbation de l'ordre du jour de la séance
4. Approbation du procès-verbal de la séance no 8 du 14 décembre 2022
5. Election de la présidence du conseil général pour 2023
6. Election de la vice-présidence du conseil général pour 2023
7. Communications du président du conseil général
8. Informations du bureau du conseil général
9. Informations du conseil communal
10. Divers

1. Salutations et ouverture de la séance

M. Michel Schafroth, président du Conseil général, ouvre la séance à 20h00 :

« Monsieur le Préfet,
Monsieur le Syndic,
Monsieur le Vice-Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Chers / chères collègues,
Chères concitoyennes et chers concitoyens,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Je vous souhaite à tous une chaleureuse bienvenue pour cette 9^{ème} séance du Conseil général.

En préambule, nous allons passer à l'assermentation de M. Didier Aeberhard. Je cède donc la parole à M. le Préfet Christoph Wieland. »

M. le Préfet Christoph Wieland prend la parole pour procéder à l'assermentation de M. Didier Aeberhard :

« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs du Conseil général,
Nous avons décidé de faire les assermentations des nouveaux membres du Conseil général directement dans les Conseils généraux. Nous avons pris exemple sur les autres conseils tel que l'assermentation des Conseillers nationaux et cantonaux. Avec l'accord du Bureau, nous avons décidé de faire l'assermentation aujourd'hui.
Loi du 25.09.1980 sur les communes (art. 57), je jure d'observer fidèlement la constitution et les Lois, de respecter les droits des citoyens et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge aussi vrai que Dieu m'assiste.

M. Didier Aeberhard a juré devant M. le Préfet Christoph Wieland.

Félicitations et merci pour votre nouvelle tâche et je vous souhaite tout de bon. »

Applaudissement du Conseil général.

M. Michel Schafroth, président du Conseil général, poursuit :

« Félicitations à Didier et je lui souhaite beaucoup de plaisir parmi nous.

Je profite également pour saluer très chaleureusement les jeunes citoyens, enfin la jeune citoyenne de notre commune qui participe à cette séance du Conseil général, invités par le Conseil communal. Belle initiative et félicitations à Jehona pour sa présence ce soir.

Je vous informe que le Conseil communal a engagé dès le 1^{er} mars une nouvelle secrétaire du Conseil général en la personne de Mme Sarah Spiegel. Elle rédigera le procès-verbal de ce soir avec le soutien de Mme Anne Rochat.

Mme Sarah Spiegel a 31 ans et est bilingue français-allemand, elle habite et connaît bien la commune. Elle y a fait toute sa scolarité en allemand. Elle a effectué un apprentissage en français en tant qu'employée de commerce en agence de voyages et après 10 ans dans le domaine du tourisme, elle a décidé de changer de voie et s'est tournée vers le côté juridique. Elle travaille actuellement à 100% à la Justice de paix de la Sarine, à Fribourg, en tant que secrétaire de Juge. Depuis 13 saisons, elle officie comme auxiliaire à Fribourg-Gottéron, qui pour elle est une passion. Bienvenue et plein succès pour ce nouveau défi. Ce travail est exigeant car il est la mémoire du Conseil général. Voici un bouquet de fleurs en guise de bienvenue.

Je rappelle que les débats sont enregistrés (comme le permet l'art. 3 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes). Les intervenants sont priés d'utiliser les micros mis à leur disposition par les scrutateurs et de décliner leur identité, nom et prénom, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les tables sont numérotées de 1 à 10 et sont réparties entre les scrutatrices et scrutateurs, de la façon suivante :

- Marlyse Spiegel : tables 1 et 2, ainsi que les votes du bureau.
- Bernard Sturny : tables 3, 4 et 5.
- Michel Werro : tables 6 et 7.
- Valérie Riedo : tables 8, 9 et 10.

Chacun est libre de s'exprimer en français ou en allemand et il est en tout temps possible de demander une traduction, respectivement une explication.

La convocation de la séance a été publiée le 24 février 2023 dans la Feuille officielle no 8, page 310, avec l'ordre du jour. Chaque membre du Conseil général a reçu cette convocation par courrier postal. L'ordre du jour a été préparé par le bureau du Conseil général en collaboration avec le Conseil communal et a été édité sur le site internet de la commune afin que les citoyennes et citoyens intéressés puissent y participer. »

2. Appel nominal

M. Michel Schafroth passe à l'appel nominal.

L'appel nominal fait remarquer les absences excusées de Mme Cornelia Rolli Salathé, MM. Boris Geiser, Maël Progin, Philippe Stöhr et Raphaël Thalmann.

45 conseillères et conseillers généraux sont présents. La majorité est fixée à 23 voix en cas de votation.

3. Approbation de l'ordre du jour de la séance

Chaque membre du Conseil général a reçu l'ordre du jour tel que proposé ci-dessus.

La présentation de l'étude de faisabilité du projet "Ferme Michel" à Courtaman ne fait pas l'objet d'un point à l'ordre du jour mais sera donnée sous le point 9 : Informations du Conseil communal.

Plusieurs questions et propositions seront posées sous le point « Divers. M. Michel Schafroth relève que le conseil général demande au conseil communal que toutes les informations parviennent suffisamment tôt afin que chaque membre du conseil général puisse étudier le dossier correctement où, même parfois les 10 jours officiels ne suffisent pas. Or, les questions sont arrivées entre 4 à 6 jours avant la séance. Il faut prendre en compte tout le travail administratif qui doit se faire et le fait que le conseil communal siège le lundi soir et c'est lors de cette séance que le conseil communal est mis au courant des questions du conseil général. Il n'est pas certain qu'une réponse puisse être donnée à toutes les interventions. Néanmoins les points en suspens seront repris lors d'une prochaine séance du conseil général.

Y a-t-il des questions ou des remarques au sujet de l'ordre du jour ?

Vote :

Le Conseil général accepte à la majorité l'ordre du jour tel que présenté avec 44 voix et 1 abstention.

4. Approbation du procès-verbal no 8 de la séance du 14 décembre 2022

Le procès-verbal de la séance no 8 du 14 décembre 2022 a été adressé par courriel au Conseil général le 27 décembre 2022, tant en français qu'en allemand. La secrétaire est remerciée pour la rédaction, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué aux corrections et traduction.

M. Martin Moosmann a demandé les modifications suivantes :

6. Adoption des statuts de l'association des communes du district du Lac

" Il s'agit d'une décision du **comité** des communes du district du Lac"; en principe c'est une décision de **l'assemblée des délégués** et non du comité.

"Si la **commune** avait maintenu la taxe non pompier, 29 %"; plutôt remplacer "commune" par "**district**"

Page 14 :

9. Adoption des statuts de l'association d'eau potable Bibera (TWB)

"Des points de mesure par village **permettront** de mesurer les...."; ces points de mesure sont déjà en place et mesurent depuis un bon moment. A remplacer par « **permettent** »

Page 17 :

Questions du groupe « Pluriel-Plural »

"Questions : ORCOC3 et protection de la population" (version allemande) : supprimer « 3 ».

"Le **SEFREN** a décidé d'acheter une génératrice pour CHF 500'000.-"; A remplacer par **CEFREN**

"4. Quand les citoyens peuvent-ils espérer obtenir des informations de comportement de la part de l'ORCOC ou de la commune, informations complémentaires aux recommandations de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE4 " (version allemande) : supprimer « 4 ».

M. Bernard Sturny, du groupe « Pluriel-Plural » a demandé les modifications suivantes, ainsi que les modifications demandées par M. Martin Moosmann : ORCOC3 et OFAE4 :

Page 17 :

Procès-verbal FR :

Crise énergétique hiver 22-23 (ajouter le titre) : Questions du groupe « Pluriel-Plural »

4. Quand les citoyens peuvent-ils espérer obtenir des informations de comportement de la part de l'ORCOC ou de la commune, informations complémentaires aux recommandations de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE ?

Il n'y a pas d'autre remarque.

Vote :

Le Conseil général accepte à l'unanimité (45 voix) le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022 avec les modifications demandées.

5. Election de la présidence du conseil général pour 2023

La candidature de M. Peter Grünig, du groupe « Entente bourgeoise » a été reçue. Il n'y a pas d'autre candidature proposée.

M. Franz Walter, du groupe « Entente bourgeoise » présente M. Peter Grünig :

« Ma liste et moi-même sommes convaincus que M. Peter Grünig ferait un bon président. Je vais faire une brève présentation. M. Grünig a un bon réseau dans la commune, il est engagé dans de nombreux comités et associations, et il a surtout fait un bon travail en tant que vice-président. Peter, ce n'est pas un grand bavard. Ces qualités sont la fiabilité et la loyauté envers sa tâche, l'engagement pour le bien commun, et en tant que Président il veillera à l'application scrupuleuse des directives formelles et au respect des règles du jeu. Sa capacité d'écoute facilite le dialogue, même si l'interlocuteur a des opinions divergentes il se met à la place de l'autre sans pour autant renoncer à ses propres positions. Nous sommes convaincus qu'il fera un bon président. »

Le Conseil général élit M. Peter Grünig tacitement et par acclamation Président du Conseil général pour l'année 2023/2024.

M. Peter Grünig prend la parole :

« Mesdames et Messieurs, chers et chères collègues, je vous remercie pour votre confiance. C'est pour moi un grand honneur de pouvoir occuper ce poste. Je vais y mettre toute ma force pour que cette année soit satisfaisante.

Je remercie le Président sortant M. Michel Schafroth pour son excellent travail qu'il a accompli durant cette deuxième année du Conseil général. Pour moi c'était avec une grande joie d'avoir pu travailler à tes côtés. Tu nous as montrés le chemin que nous devons suivre et que je vais continuer à suivre. Avec tes expériences politiques - comme Syndic de Villarepos, Président de l'association des communes du district du Lac, Président du Slow Up Lac de Morat, membre de l'association des communes fribourgeoises - tu étais la personne idéale pour remplir cette tâche et cette mission. Nous te remercions pour tout ton engagement, pour ta disponibilité, ta gentillesse et tout ce que tu as fait pour la commune de Courtepin. Chers membres du Conseil communal, chers membres du Conseil général, je vous souhaite une excellente année 2023. Merci pour votre attention. »

6. Election de la vice-présidence du conseil général pour 2023

Le groupe « Pluriel–Plural » propose la candidature de Mme Geneviève Nenning pour reprendre la vice-présidence du conseil général.

Il n'y a pas d'autre candidature pour cette fonction.

M. Dany Horner, du groupe « Pluriel-Plural » présente Mme Geneviève Nenning :

« Ma présentation va être plus courte que celle de M Franz Walter. Je pense qu'ici beaucoup de personnes connaissent mieux Geneviève que moi. J'ai appris à la connaître dans le groupe Pluriel en me présentant en même temps qu'elle. Les dernières années passées à ses côtés m'ont appris que je suis persuadé qu'elle serait une très bonne vice-présidente au Conseil général pour faire respecter la Loi et également peut-être montrer qu'il ne faut pas toujours être d'accord avec le Président. Au nom de Pluriel, je suis honoré de présenter Geneviève en tant que vice-présidente. »

Le Conseil général élit Mme Geneviève Nenning tacitement et par acclamation Vice-présidente du Conseil général pour l'année 2023/2024

Mme Geneviève Nenning prend la parole et remercie l'ensemble des membres pour la confiance accordée.

7. Communications du président du Conseil général

Pas de communication du président du conseil général.

8. Informations du bureau du Conseil général

M. Michel Schafroth informe le conseil général de l'état d'avancement du règlement du conseil général :

« Je vous donne quelques informations au sujet du Règlement du Conseil général. Suite à notre séance du mois de décembre, le Bureau s'est réuni en janvier et a proposé au Conseil communal de maintenir le Règlement comme rédigé. Cette proposition a été acceptée et 3 membres du Bureau, représentés par Mme Cornelia Rolli-Salathé, M. Bernard Sturny et votre serviteur, ont rencontré le Conseil communal, représenté par MM. Martin Moosmann et Eric Vonlanthen, afin de mettre ce Règlement dans sa forme définitive en tenant compte de tous les paramètres. Le nouveau règlement et son document regroupant les remarques seront envoyés aux membres du Conseil général après la séance de ce soir. Chaque membre aura le temps de les étudier avant la séance du mois de mai, lors de laquelle la version française du règlement sera présentée. À la suite de cela et en cas d'acceptation, la version allemande sera rédigée. Pour la communication, un document sera envoyé aux membres du Conseil général comprenant 4 colonnes : règlement, corrections du service des communes, corrections du groupe et version acceptée.

Ainsi ce règlement devrait figurer à l'ordre du jour de la prochaine séance, soit le 24 mai 2023 principalement pour les comptes. »

9. Informations du Conseil communal

La parole est donnée à M. Martin Moosmann :

« Monsieur le Président sortant, Monsieur le Président élu,
Tout d'abord je souhaite faire la remarque que MM. Daniel Aeschlimann et Mario Wüthrich se sont excusés pour ce soir.

En premier, j'aimerais féliciter M. Peter Grünig pour son élection et je suis persuadé que cela va très bien se passer. Je félicite Mme Geneviève Nenning pour son élection.

Je remercie de tout cœur M. Michel Schafroth pour l'année que nous avons travaillé ensemble, c'était très agréable. »

Lors de la séance du 14 décembre 2022, M. Franz Walter, du groupe « Entente bourgeoise » avait demandé d'avoir accès au procès-verbal de la commission d'aménagement.

En l'absence de M. Mario Wüthrich, c'est Mme Arlette Ruch qui donne la réponse du conseil communal :

« La demande de M. Franz Walter, du groupe « Entente bourgeoise », faite lors de la séance du conseil général du 14 décembre 2022, a été traitée par le conseil communal dans sa séance du 30 janvier 2023. Pour rappel, le groupe « Entente bourgeoise » n'est pas représenté dans la commission d'aménagement et souhaite obtenir les procès-verbaux de cette commission.

Il a d'ores et déjà été établi que la commission d'aménagement est du ressort du conseil communal, ce dont le conseil général a été informé.

Dans sa séance du 30 janvier 2023, le conseil communal a décidé de respecter la loi sur les communes (art. 103) qui indique que le conseil communal peut autoriser, par une décision prise à l'unanimité, la consultation de tout ou partie d'un procès-verbal de ses commissions. Dès lors, si un membre du conseil général souhaite consulter un procès-verbal de la commission d'aménagement, il peut en faire la demande au conseil communal qui statuera. »

Comme M. Mario Wüthrich est absent, Mme Arlette Ruch prend la parole et donne réponse. « Si un membre du Conseil général souhaite consulter un procès-verbal de la commission d'aménagement, il peut en faire la demande au Conseil communal qui statuera. »

M. Franz Walter prend note que si un membre veut avoir accès au procès-verbal, il doit en faire la demande au Conseil communal. »

M. Michel Schafroth poursuit la séance avec la présentation de l'étude de faisabilité du projet "Ferme Michel" à Courtaman. Pour ce point, il passe la parole au Conseil communal, respectivement à Mmes Arlette Ruch et Marianne Scherrer Brantschen.

Mme Marianne Scherrer Brantschen prend la parole :

« Bonsoir, ce soir nous vous présentons l'étude de faisabilité de la ferme Michel à Courtaman. En préambule, j'aimerais vous donner les étapes qui nous ont amenés à faire cette étude de faisabilité. Nous avons constaté une augmentation de la population dans notre commune qui est en grande partie constituée de familles. Ce qui résulte que les besoins en place d'accueil et de crèche ont également augmenté.

Le point de départ est la Loi sur les structures d'accueil extrafamiliales de jour (LStE) qui dictent que les communes doivent fournir un nombre suffisant de place pour les enfants en accueil et en crèche. Actuellement, nous avons des solutions intermédiaires, notamment des dérogations pour le repas de midi avec l'association Carré-de-Sable et il est aussi planifié l'agrandissement de l'accueil extrascolaire sur le site de l'école de Courtepin.

Pour établir cette étude de faisabilité, nous avons dû prévoir la capacité de notre futur accueil et crèche. Pour cela nous avons à notre disposition plusieurs outils. Chaque 4 ans, la commune doit effectuer un sondage pour évaluer les besoins en accueil et en crèche. Nous avons aussi les données du service technique, qui renseigne sur les constructions actuelles, les constructions futures et les éventuels projets. Ce sont des données qui sont précieuses et nous devons en tenir compte. Le contrôle des habitants fournit des données sur les naissances ainsi que les arrivées et départs dans notre commune. Avec toutes ces informations, le SEJ, avec qui nous travaillons, nous permet d'évaluer le nombre de place à prévoir pour une future crèche et accueil extrascolaire.

Avant de s'arrêter sur la ferme Michel à Courtaman, nous avons envisagé divers scénarios. Entre autres celui de l'école à Barberêche et de la salle polyvalente à Wallenried. Ces deux options ne sont pas satisfaisantes parce que cela demanderait que les enfants doivent se déplacer en transport, donc avec un véhicule, ce qui n'est pas envisageable. Le site de l'école à Courtepin n'est pas une option, car nous souhaitons le conserver et le dédier à l'école. Il y a déjà beaucoup d'enfants sur le site et ajouter une crèche ne serait pas adéquat.

Donc pourquoi le site de la ferme Michel : il s'agit d'un terrain communal qui est constructible. Il est accessible à pied, en voiture et en transport public. Ce terrain représente aussi une possibilité de créer un centre intergénérationnel. Pour la partie technique, je passe la parole à Mme Ruch. »

Mme Arlette Ruch explique l'étude de faisabilité :

« La ferme Michel c'est quoi ? La ferme Michel c'est un terrain de 4'486m² situé à la Hauptstrasse à Courtaman. Cette parcelle en zone RFD (résidentielle à faible densité) se situe à environ 3m au-dessus du niveau de la route communale et est quasi entièrement plate donc très accessible. Avant de démarrer un quelconque projet nous devons nous assurer que ce site pourrait accueillir une crèche ainsi qu'un AES (accueil extra-scolaire) autant pour la surface, l'aménagement ainsi que la proximité de l'école. De ce fait, nous avons contacté le SEJ (Service de l'enfance et de la jeunesse) et l'ATE (Association transport et environnement) pour valider le chemin piétonnier qui sera parcouru par les élèves de l'accueil extrascolaire. Tout ceci complété d'une étude de bruit et d'un rapport de stationnement et d'accès.

Le temps de trajet, la sécurité et la fluidité ont été les principaux critères. Les enfants passeront depuis l'école via le chemin des écoles suivi du chemin des Fontaines ainsi que la route des Vergers, pour arriver par le haut de la parcelle. Le trajet piétonnier a été validé par toutes les instances citées au préalable.

Cette parcelle se situe dans la zone résidentielle faible densité. Toute cette zone est règlementée par le RCU (règlement communal d'urbanisme) inscrit dans le PAL (plan d'aménagement local) du secteur de Courtepin. Un périmètre d'évolution est à respecter, qui délimite la distance à la limite de parcelle ainsi qu'une distance à la couronne des arbres de ladite parcelle. Ces arbres sont aussi protégés. Il y a des restrictions de constructions différentes sur ce terrain. A savoir, il y a une hauteur maximale de construction à 9m depuis le terrain naturel (TN) et une partie qui peut atteindre jusqu'à 13m depuis TN.

Selon notre RCU, cette zone doit impérativement assurer la mise en valeur de la chapelle. L'accès automobile se fera uniquement depuis la route communale. Avec le périmètre d'évolution croiser avec la distance de la couronne des arbres, nous avons déjà là des lignes directives assez précises à respecter. Avec toutes ces données, nous devons nous assurer qu'un bâtiment accueillant une crèche et un AES trouverait sa place sur cette parcelle. L'étude de faisabilité nous démontre ce qui pourrait être aménagé en respectant tous les critères cités ci-dessus.

La zone de la chapelle serait valorisée avec de la verdure, dont le maintien des arbres protégés et des bancs. La crèche aurait sa place de jeu réservée et clôturée. L'AES bénéficierait d'un accès piétonnier ainsi qu'un accès routier. Il y aurait la possibilité d'implanter 2 petits immeubles d'appartements protégés comprenant une salle commune. Il serait proposé un centre de village comprenant également une zone de rencontre et de détente, avec une place de jeu et des bancs. Il s'agirait d'un centre intergénérationnel. Ce projet permettrait aussi d'avoir de la fluidité entre les bâtiments existants. Un espace construit, mais tout de même léger et aéré.

Marche à suivre : Cette étude de faisabilité nous démontre que ce site répond à nos besoins tout en respectant les critères imposés. Un concours jugé par un collège d'experts, afin d'avoir un aperçu de différentes options d'implantation et d'aménagement sur cette parcelle sera

requis. Ensuite suivra la mise à l'enquête publique, puis le traitement des dossiers et des éventuelles oppositions jusqu'à l'obtention du permis. Pour enfin arriver à la demande de crédit auprès du Conseil général suivi du début des travaux.

L'objectif étant une ouverture et son inauguration en août 2028. Nous avons une dérogation pour les containers de la Micarna jusqu'en février 2029, mais ça ne serait pas idéal de déménager en cours d'année scolaire.

Avec cette étude de faisabilité, nous avons maintenant les données nécessaires en mains pour aller de l'avant, pour étudier via le concours, la meilleure option d'implantation et d'aménagement qui correspondrait à nos besoins et nos attentes. Merci. »

M. Michel Schafroth remercie Mmes Ruch et Scherrer Brantschen pour les explications et demande s'il y a des remarques de l'assemblée.

Mme Carole Plancherel, du groupe « Le Centre » prend la parole :

« Vous avez dit que la parcelle est en zone résidentielle à faible densité, est-ce que le projet respecte les exigences RFD ou devez-vous faire une modification partielle du PAL et mettre en zone d'intérêt public ? Je n'ai pas très bien compris la différence des hauteurs, à quoi est-ce dû ? »

Mme Arlette Ruch répond :

« En fait le règlement d'urbanisme communal est inscrit dans le plan d'aménagement local et ce règlement n'est toujours pas approuvé depuis 2014. Ce sont des lignes directives qui sont strictes. Si nous voulions changer de zone, comme vous le suggérez, il faudrait refaire une mise à l'enquête du PAL. Nous respectons le règlement de zone. Pour l'histoire, il y avait une entente entre les voisins afin qu'ils n'aient pas de grands immeubles devant chez eux, pour information 9m est environ la hauteur d'une villa familiale. »

M. Norbert Haas, du groupe « Pour notre commune » remarque :

« En effet, lors de la mise à l'enquête du PAL, il y a eu un collectif avec les habitants de Courtaman pour qu'un petit centre de village soit créé, afin que le village n'ait pas uniquement des constructions mais également de l'infrastructure pour Courtaman. Je suis très heureux de voir que cela a été pris en compte. Est-ce qu'il y a la possibilité de consulter l'étude de faisabilité, est-ce qu'il y a déjà quelque chose à l'administration ? J'aimerais juste vous demander d'être le plus transparent possible sur ce projet de centre de village de Courtaman. »

Mme Arlette Ruch précise :

« Pour l'instant on n'a rien. Une demande a été faite auprès d'un architecte pour envisager la construction d'une crèche à Courtaman. Il n'y a pas encore de projet concret. Il y aura un concours comme il s'agit du marché public avec un collège d'experts et j'imagine que la commission d'aménagement devra se pencher également là-dessus.»

La parole est donnée à M. Stephan Renz pour le groupe « Pour notre commune » :

« Il y a un grand projet de construction à Kreuzmatte et il semblerait que les promoteurs du projet aient aussi un intérêt à collaborer avec la commune pour y installer la petite enfance en général. Est-ce que la commune est ouverte à analyser cette alternative ? »

Mme Arlette Ruch répond à la question :

« Effectivement la commune a été informée de ce projet et un rendez-vous est prévu pour en discuter avec eux. Il n'y a pour l'instant pas de concurrence entre les deux projets. Je ne peux pas en dire plus car le rendez-vous n'a pas encore eu lieu. »

10. Divers

Proposition no 1 de Mme Valentine Schmutz Julmy, du groupe « Pour notre commune »

Le Président rappelle que les questions sous le point « divers » doivent être courtes et concises. Il remercie les groupes qui ont fait parvenir leurs questions au Bureau à l'avance. 9 interventions sont arrivées au Bureau.

Mme Valentine Schmutz Julmy du groupe « Pour notre commune » prend la parole :
« Il y a 2 ans, nous avons reçu suffisamment de votes pour nous propulser au nouvel organe législatif de notre grande commune. Des suites de notre assermentation, nous avons commencé notre travail de conseillers et conseillères généraux. Timidement d'abord, les interpellations sont toujours plus pertinentes. Actuellement, toutes les interventions écrites des membres du Conseil général sont regroupées sous « Divers » dans le procès-verbal de la séance durant laquelle l'intervention a été présentée. Cette manière de procéder ne permet malheureusement pas un suivi très intuitif du travail fait par l'ensemble du Conseil général. Il est en effet nécessaire d'ouvrir et de lire chaque PV pour retrouver un objet précis.

Mais pourquoi est-ce important de réfléchir à procéder différemment ?

- D'une part, afin de nous permettre d'avoir un historique relativement rapide des sujets déjà traités et des réponses données ;
- D'autre part, il faut également penser aux futurs conseillers et conseillères généraux. Ces derniers auront besoin également de connaître les objets qui ont déjà été traités et l'état du dossier ;
- Enfin, nous représentons la population de la commune. Certains et certaines d'entre nous avons déjà été interpellés afin d'amener un sujet ou l'autre devant le Conseil général. Il est important que les personnes qui nous ont accordé leur confiance puissent simplement avoir accès au contenu de notre travail.

En consultant les sites des Conseils généraux de Belfaux, Fribourg, Bulle, Marly, Romont, Villars-sur-Glâne et Prez, nous pouvons constater qu'il y a différentes manières de publier le suivi des interventions. Toutefois, il paraît relativement simple de préparer un document contenant les informations utiles au suivi des dossiers et de le publier sur le site de la Commune. Un fichier excel conviendrait parfaitement et peut rapidement être mis à jour avant publication sur la page du Conseil général.

Par la présente proposition, nous demandons au Conseil communal de publier le fichier Excel, déjà tenu à jour par le secrétariat du Conseil général, sur le site internet de la Commune afin que tout un chacun puisse y avoir accès à tout moment, et ce rétroactivement depuis le début de la législature 2021-2026. Nous vous remercions de soutenir cette proposition et merci de votre attention. »

M. Martin Moosmann répond que la proposition doit tout d'abord être votée par le Conseil général pour qu'elle soit transmise au Conseil communal.

La parole est donnée à Mme Regula Hayoz Helfer, du groupe « Courtepin Ensemble » :
« Je le comprends plutôt comme une question et non comme une motion. C'est pour moi plus une motion qu'une proposition. »

M. Norbert Haas, du groupe « Pour notre commune » précise :
« La motion est un outil parlementaire qui a été défini dans certaines communes, essentiellement les communes de langues alémaniques. C'est une chose qui n'a pas été reprise dans le règlement. Dans la loi sur les communes, le Conseil général propose, d'où la proposition, également un postulat. C'est pourquoi, à mon avis, il s'agit d'une proposition. »

M. Michel Schafroth propose que cela soit repris par le Bureau lors de sa prochaine séance, qui décidera s'il s'agit d'une motion (à transmettre) ou une proposition à faire formellement au Conseil communal.

Question no 2 de M. Baptiste Esseiva, du groupe « Pour notre commune »

La deuxième question provient également du groupe « Pour notre commune » au sujet de l'agglomération de Fribourg.

M. Baptiste Esseiva prend la parole et présente l'objet de la question :

« Dans sa séance du 5 septembre 2022, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation des nouveaux projets de périmètres cantonaux pour l'agglomération de Fribourg et Bulle pour mettre en œuvre la loi sur les agglomérations qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2021.

La commune de Courtepin, sur proposition de la Préfète de la Sarine, a été dotée du statut de commune observatrice afin de suivre les travaux et, le cas échéant, d'exprimer son intérêt à intégrer la future association. (Cette consultation durait jusqu'au 31 octobre 2022 et n'intégrait pas la commune de Courtepin).

Dans sa séance du 10 janvier 2023, le Conseil d'Etat a fixé les périmètres des deux agglomérations. Notre commune de Courtepin en fait maintenant partie intégrante. Elle doit donc désormais, dans les deux ans à venir, participer à l'élaboration des statuts de l'association qui sera ensuite chargée de mettre en œuvre les prochains projets d'agglomération.

Questions au Conseil communal :

1. Quand avez-vous été informé de ce statut d'observateur et à quel moment avez-vous pu prendre part aux discussions afin d'émettre un avis concernant l'intégration de notre commune dans cette future association de communes qui sera chargée d'élaborer ainsi que de mettre en œuvre les prochaines générations des projets d'agglomération ?
2. De quelle manière a été suivi ce dossier et quelle a été la position du Conseil communal ? Quel retour a été fait à la délégation en charge de la mise en consultation pour finalement se retrouver aujourd'hui inclus dans le périmètre de cette future association de communes ?
3. Par quel moyen et à quelle échéance seront informés les membres du Conseil général, nos concitoyennes et nos concitoyens sur ce sujet extrêmement important pour l'avenir de notre commune ?
4. Quelle est la planification du Conseil communal pour ce dossier et quel dicastère sera en charge de représenter notre commune pour l'élaboration des statuts de l'association ?
5. À la vue des enjeux et de la complexité de ce dossier, avez-vous émis l'hypothèse de renforcer vos compétences par la consultation de tiers ?
6. Est-ce que les futurs engagements financiers relatifs à cette participation ont été pris en considération au niveau du plan financier 2023-2027 de notre commune ? Est-ce que notre commune pourra soutenir financièrement ces engagements financiers futurs sans hausse d'impôts notoire ?
7. Aurons-nous et à quelle échéance, ainsi que nos concitoyennes et concitoyens, la possibilité de voter sur ce sujet de manière consultative ou officielle le cas échéant ?

Merci pour votre attention. »

M. Martin Moosmann informe :

« Les questions sont arrivées avec une échéance de 2 à 3 jours de ce fait nous n'avons pas eu le temps de les traiter. La réponse sera donnée lors de la prochaine séance du Conseil général. De plus, le conseiller en charge M. Mario Wüthrich n'est pas présent ce soir. »

Question no 3 de M. Jean-François Haas, du groupe « Pluriel-Plural »

La troisième question émane du groupe « Pluriel-Plural » et concerne la pauvreté.

M. Jean-François Haas prend la parole :

« Selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique à notre disposition, en 2020 (revenus de 2019, donc avant le covid), 8,5% de la population suisse ou quelques 722 000 personnes étaient touchées par la pauvreté en termes de revenu.

On considère qu'on est pauvre en Suisse à partir des revenus suivants :

- Personne vivant seule : 2'247 francs suisses par mois
- Personne seule avec 2 enfants de moins de 14 ans : 3'456 francs suisses par mois
- Couple sans enfant : 3 039 francs suisses par mois
- Couple avec 2 enfants de moins de 14 ans : 3'981 francs suisses par mois.

Notre groupe aimerait poser à ce sujet deux questions au Conseil communal :

1. Combien y a-t-il de personnes en situation de précarité à Courtepin si l'on tient compte des chiffres ci-dessus ?
2. Comme la situation des personnes touchées par la précarité est en train d'empirer cette année en raison de l'augmentation des prix (+6% pour le pain, par exemple), est-il envisageable de fournir à ces personnes une aide ponctuelle urgente sous forme de bons d'achat dans les commerces de notre commune ? »

M. Jonas Aebischer répond :

« Je remercie pour les questions et les chiffres précis. Je vais y répondre à la prochaine séance car la question est très complexe. Il y a également une partie avec des données sensibles et nous devons être sûr que ces chiffres peuvent être communiqués ouvertement. »

4. Question de Mme Carole Plancherel du groupe « Le Centre »

La 4^{ème} intervention nous vient du groupe « Le Centre » et concerne le plan enfance et jeunesse.

Mme Carole Plancherel prend la parole :

« Le Centre désire savoir si la Commune dispose d'une telle stratégie et d'un plan d'actions enfance et Jeunesse (loisirs, soutien aux études et autres, aide financière, soutien social, relève au niveau des autorités politiques etc.) ? Si tel est le cas, est-elle au courant des subventions et de l'aide administrative et logistique apportées par le canton dans ce domaine ?

Stratégie et plan d'actions Enfance et Jeunesse, selon l'art. 8 de la loi en vigueur :

Loi cantonale sur l'enfance et la jeunesse et son règlement d'application

https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/835.5

Art. 8

Responsabilités des communes

1

Les communes assument la responsabilité du développement des activités générales concernant les enfants et les jeunes domiciliés sur leur territoire. Pour réaliser ces tâches, elles peuvent développer des collaborations au niveau régional.

https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/835.51 »

M. Jonas Aebischer répond :

« La question est assez complexe, une réponse sera donnée la prochaine fois. »

5. Question de Mr Didier Aeberhard du groupe « Le Centre »

La 5^{ème} question nous vient également du groupe « Le Centre » et est liée à la Cybersécurité.

M. Didier Aeberhard prend la parole :

« Cybersécurité

Le Centre désire savoir si la commune dispose d'un plan en vigueur concernant la cybersécurité de son administration ? Par exemple les attaques qu'ont eu les communes Rolle et Montreux. »

M. Jonas Aebischer prend la parole :

« Afin de se prononcer sur la question correctement, je vous remercie d'avance de nous transmettre la dernière version par écrit. Dès lors, elle sera traitée la prochaine fois. »

6. Question de M. Franz Walter du groupe "Entente bourgeoise"

La 6^{ème} question concerne des thèmes de notre séance du mois de décembre et vient du groupe « Entente bourgeoise ».

M. Franz Walter demande :

« Peut-on envisager l'établissement d'un manuel d'utilisation pour le cloud ? »

M. Jonas Aebischer répond à la question :

« Comme mentionné lors de la dernière séance et selon le procès-verbal y relatif, il n'y a eu que 2 personnes inscrites pour la formation. Je suis surpris par cette question car nous en avons déjà parlé la dernière fois. Je pense qu'il faudrait noter les différents problèmes rencontrés de chacun et nous pourrions voir pour la suite dès que nous avons connaissance de tous les problèmes que rencontrent les membres du Conseil général. »

M. Michel Schafroth propose que cela soit repris par le Bureau.

7. Questions du groupe "Entente bourgeoise" sur des thèmes de la séance du Conseil général du 14 décembre 2022

La 7^{ème} question nous vient aussi du groupe « Entente bourgeoise » et traite de l'élaboration d'un concept de développement du village :

- De nombreux membres du Conseil général non informaticiens ont encore du mal à utiliser la solution cloud proposée. Nous attirons à nouveau l'attention sur cette problématique et demandons aux autorités communales si la mise en place d'une help-line ou la création d'un manuel d'utilisation ne pourrait pas y remédier ?

- Comment les conclusions et les discussions de la commission d'aménagement du territoire peuvent-elles être portées à la connaissance des membres du Conseil général si leur groupe n'a pas délégué de représentants au sein de cette commission ?
- Eclairage à proximité des passages piétons afin d'éviter les accidents impliquant des piétons ou des cyclistes à peine visibles. Bien que le problème se soit atténué en raison de la saison, nous demandons à nouveau s'il s'agit d'un problème communal ou cantonal pour une éventuelle solution ?

M. Martin Moosmann répond à ces premières questions ainsi :

« M. Daniel Aeschlimann a eu une séance avec le Groupe E. Le système de la commune ne peut pas mettre la luminosité plus forte pour les passages piétons, ce sont tous les quartiers qui sont liés ensemble. Il faudrait renforcer ce système et cela contredit la proposition de Mme Regula Hayoz Helfer. En effet, il faudrait plus éclairer tout un quartier. Les discussions se termineront à fin 2028 concernant la luminosité des communes. M. Aeschlimann suit ce dossier. Il s'agit des informations que je peux vous transmettre aujourd'hui. »

M. Franz Walter poursuit :

Le Conseil communal de Courtepin est favorable d'élaborer un concept de développement du village ? Quelques points nous intéressent :

- Création d'un centre de village favorisant les rencontres et les échanges entre les habitants et constituant un pôle attractif de la vie du village.
- Gestion des places de stationnement et contrôle des flux de circulation.
- En ce qui concerne le trafic privé, développement d'un concept d'e-mobilité.

M. Martin Moosmann prend la parole :

« Le conseiller responsable du dicastère n'est pas présent. Mais pour information, nous recherchons, au sein du service technique, 2 personnes depuis l'été 2022. Le budget a été approuvé mais aucune personne n'a été trouvée à ce jour. Ceci sera repris lors de la prochaine séance. »

8. Question de M. Franz Walter du groupe "Entente bourgeoise"

La 8^{ème} question arrive également du groupe « Entente bourgeoise » et a principalement comme sujet les routes et les eaux.

M. Franz Walter présente ce sujet :

- « 1. Assainissement des routes secondaires privées et publiques : où en sont les travaux préparatoires pour les assainissements des routes secondaires privées et publiques, subventionnées par les fonds fédéraux ? Quelles sont les étapes concrètes prévues en 2023 ?
2. Nouvelle station d'épuration des eaux usées à Pensier ? Etat du dossier, résultat des analyses du sol ?
3. Conduite d'eau potable Courtepin-Villarepos ? Quand la deuxième étape suivra-t-elle ? »

M. Martin Moosmann informe :

« Le délai étant trop court pour traiter cette demande, nous ne pouvons pas y donner réponse. Nous traiterons ce point lors de la prochaine séance. »

9. Question de Mme Regula Hayoz, du groupe "Courtepin Ensemble"

La 9^{ème} question nous vient du groupe « Courtepin Ensemble », il souhaite avoir une précision concernant l'éclairage public.

Mme Regula Hayoz Helfer prend la parole :
« Modification de la loi sur l'énergie

La loi sur l'énergie a été modifiée par le Grand Conseil le 10.2.2023 suite à une motion. Après l'entrée en vigueur des articles modifiés, chaque commune devra disposer d'un éclairage correspondant à l'état de la technique (consommation d'énergie et pollution lumineuse). De même, une extinction nocturne complète ou dynamique doit être pratiquée. Désormais, les particuliers seront également concernés.

La commune de Courtepin est en train de changer tous les éclairages des lieux publics afin qu'ils soient à la pointe de la technologie (pollution lumineuse et consommation d'énergie). Selon nos informations, le remplacement ne devrait être terminé que dans plus d'un an. Dans l'ancienne loi, l'art. 5, al. 1 stipule que :

L'État et les communes s'engagent à mettre à niveau l'éclairage public dont ils ont la charge par des mesures d'assainissement d'ici au 31 décembre 2018 et à exploiter l'éclairage de manière à économiser l'énergie au sens de l'article 15a de la présente loi.

- Pourquoi la commune de Courtepin est-elle si en retard ? (Plus de 70% ont été adaptés dans le canton de Fribourg).
- Serait-il possible d'accélérer l'assainissement ?
- Une extinction nocturne ou une réduction de l'éclairage aux endroits où cela ne met pas en danger la sécurité de la population est proposée entre minuit et 5 heures du matin.
- Quelles réflexions le conseil communal a-t-il déjà menées à ce sujet ?
- Où le conseil communal voit-il un potentiel d'action contre la pollution lumineuse par les lumières publiques ?
- Serait-il envisageable pour le conseil communal de renforcer ces directives ? (Par exemple une prolongation de l'extinction nocturne comme à Bulle). »

M. Martin Moosmann informe :

« Les deux conseillers en charge des dicastères respectifs ne sont pas présents ce soir et n'ont pas pu être concertés avant la séance. Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance du Conseil général. »

M. Jean-Luc Barras, du groupe « Courtepin ensemble » questionne :

« Le fascicule explicatif pour la votation du 12 mars 2023 nous est bien parvenu avec l'avis du conseil communal. Nous trouvons le terme « vicié » est exagéré. Certes le processus ne s'est pas déroulé de manière optimale, mais une tournure de phrase plus appropriée aurait été appréciée. »

M. Michel Schafroth confirme qu'il s'agit d'une remarque dont le Conseil communal va tenir compte. Celle-ci sera tenue au procès-verbal. Il demande si d'autres personnes souhaitent prendre la parole dans les divers.

M. Michel Schafroth poursuit :

« Si ce n'est pas le cas, permettez que je mobilise encore quelques instants votre attention. Voilà, mon année présidentielle se termine. Merci à tous. Que cette année a été enrichissante et bien remplie, j'ai vraiment énormément apprécié d'être votre président et ça me fait (non non) ça ne me fait pas plaisir d'arrêter.

Ne pensez toutefois pas que ce fût de tout repos. Peter m'a d'ailleurs demandé si c'était un job à plein temps. Certes non, loin de là mais tout de même, il faut être disponible et réactif, surtout durant les trois à quatre semaines avant les séances car tout se précipite. Il y a les séances avec le Syndic, le Conseil communal, avec le Bureau puis avec le groupe, répondre aux divers courriers émanant de Conseillers généraux et tout ceci avec les préparations qui vont de pair, c'est du job, mais j'ai adoré le faire. Comme mon caractère est plutôt d'être assez impatient, je n'aime pas trop lorsque les choses traînent, il faut que ça bouge rapidement, que l'on réponde toute de suite !!!

J'espère en tout cas avoir servi au mieux les intérêts de la commune et comme je l'avais mentionné lors de mon élection, nous avons pu travailler dans la sérénité, dans la loyauté, dans la confiance en tenant compte des sensibilités de chacun. Si c'est le cas j'en suis ravi et si j'y suis arrivé c'est surtout grâce à vous tous.

Merci aux membres du Conseil communal qui ont toujours été à mon écoute, je ne dis pas non plus qu'ils m'ont toujours entendu. Mais sincèrement je me suis toujours senti respecté. Merci à Anne pour le super boulot, la marchandise était livrée et ce fut un bonheur de travailler avec toi. Voici un petit bouquet en signe de reconnaissance. Je n'oublie pas non plus les membres du Bureau Cornelia, Valérie, Marlyse, Peter, Michel et Bernard, sans qui il est difficile d'avancer. Chacun a donné le meilleur de lui-même et j'ai toujours ressenti beaucoup de franchise et d'ouverture, les séances se sont ainsi faites dans la bonne humeur.

Merci à mon groupe « Le Centre » qui m'a poussé à prendre cette fonction, oui je sais, il n'a pas dû me pousser beaucoup et qui m'a soutenu en toute circonstance. Enfin merci à vous tous pour votre aide et votre collaboration, comme je l'ai dit, je regrette de quitter cette magnifique fonction mais n'ayez crainte, je me réjouis énormément de me retrouver parmi vous. »

La prochaine séance du Conseil général est fixée au mercredi 24 mai 2023.

Le Président invite chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, servi dans le hall, et remercie le Conseil communal pour la mise en place.

La séance est levée à 21 h 26.

Pour le conseil général

Le Président :

Michel Schafroth

La Secrétaire :

Sarah Spiegel